

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 avril 2018**

L'an **deux mil dix-huit** et le **04 avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre BLANC, Maire.

**Titulaires présents** : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM., Guy BARBIERI, Catherine AMBROSIONI-RABASSO, Roger CHARVIER, Michel TILLIE, Mylène TISSOT, Adjoint au Maire, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Luc BUNOZ, Marie-Lyne CHAPEL, Delphine COUTEAUX, René FOUQUET, Estelle MARCHAIS, Yohann TRANCHANT, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration** : M. Hugues ALLARD à Mme AMBROSIONI-RABASSO, Mme Marie-Christine BLONDEL à M. BARBIERI, Jean-Luc FALGUERE à M. BUNOZ ; Mme Emilie MAGNIN à M. TRANCHANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine COUTEAUX.

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28 mars 2018.

Puis, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la future salle d'évolution et concomitamment l'agrandissement du cimetière jouxtant le site du projet, la Commune doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée B n° 913. Les propriétaires ayant donné leur accord, après l'envoi de l'ordre du jour du présent conseil municipal, sur les prix de vente et la superficie cédée, Monsieur le Maire propose de rajouter ce point d'extension du cimetière avec achat d'une parcelle à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, la modification de l'ordre du jour suivant :

- Point rajouté : Extension du cimetière et création de l'accès à la future salle d'évolution : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 913.

**Puis, il délibère sur les points suivants :**

### **1 – BUDGET LOTISSEMENT LA SALIERE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame Chantal SEIMANDI, trésorière de Rumilly, Receveur de la Commune de Sâles.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion présente donc des résultats concordant avec ceux de l'ordonnateur.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal, de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable de la Commune de Sâles, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2017 du budget LOTISSEMENT LA SALIERE, annexe du Budget Principal.

## 2 – BUDGET LOTISSEMENT LA SALIERE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Présentation à l'assemblée du Compte Administratif 2017 qui se présente ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Dépenses réalisées	700 000.00 €	0.00 €
Recettes réalisées	700 000.00 €	700 000.00 €
Soit	<b>0.00 €</b>	<b>Un excédent de 700 000.00 €</b>
Restes à Réaliser à reporter en 2018	<b>NEANT</b>	

A ces résultats, s'ajoutent les reports de l'année 2016 :

Déficit de fonctionnement : 51 914.55 € et Déficit d'investissement : 346 572.00 €

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire se retire au moment du vote et passe la parole à Madame COUTEAUX Delphine, secrétaire de séance. Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy BARBIERI, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2017 qui présente :

- a) **Pour la section de fonctionnement :**
  - un déficit de clôture 2017 d'un montant de : **51 914.55 €**
- b) **Pour la section d'investissement :**
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **353 428.00 €**

## 3 - BUDGET LOTISSEMENT LA SALIERE – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° D\_2018\_03\_07\_09 du 7 mars 2018 décidant la clôture du budget Annexe LA SALIERE au 31/12/2017. Les résultats 2017 sont donc intégrés aux résultats du budget Primitif Principal 2017 comme suit :

- c) **Pour la section de fonctionnement :**
  - un déficit de clôture 2017 d'un montant de : **51 914.55 €**
- d) **Pour la section d'investissement :**
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **353 428.00 €**

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'intégrer les résultats de fonctionnement et d'investissement ci-dessus mentionnés aux résultats du budget principal 2017.

## 4 - BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Budget JARDIN D'ENFANTS, annexe du Budget Principal, a été créé à partir de l'exercice 2017.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame Chantal SEIMANDI, trésorière de Rumilly, Receveur de la Commune de Sâles.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion présente donc des résultats concordant avec ceux de l'ordonnateur.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal, de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable de la Commune de Sâles, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du budget Primitif JARDIN D'ENFANTS, annexe du budget Principal.

**5 - BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Présentation à l'assemblée du Compte Administratif 2017 qui se présente ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Dépenses réalisées	123 499.30 €	6 280.80 €
Recettes réalisées	143 367.58 €	10 821.46 €
Soit	<b>Un excédent de 19 868.28 €</b>	<b>Un excédent de 4 540.66 €</b>
<b>Restes à Réaliser à reporter en 2018</b>		
	<b>Recettes d'investissement : 1 200,00 €</b>	<b>Dépenses d'investissement : 890.00 €</b>

A ces résultats, s'ajoutent les reports de l'année 2016 :

Excédent de fonctionnement : 25 931.38 € et Déficit d'investissement : 5 671.46 €

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire se retire au moment du vote et passe la parole à Madame COUTEAUX Delphine, secrétaire de séance. Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy BARBIERI, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2017 qui présente :

- e) Pour la section de fonctionnement :**
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **34 978.20 €**
- f) Pour la section d'investissement :**
  - un déficit de clôture 2017 d'un montant de : **1 130.80 €**

**6 - BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 34 978.20 €
- Un déficit d'investissement de : 1 130.80 €

- **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• fonctionnement recettes (compte 002) :	29 808.20 €
• Investissement Recettes (compte 1068) :	5 170.00 €
• Investissement Dépenses (compte 001) :	1 130.80 €

## 7 - BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

**CONSIDERANT** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

**VU** la délibération adoptée lors de la même séance décidant l'affectation des résultats 2017,

**VU** l'exposé détaillé des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, prévus pour l'exercice 2018,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord et VOTE le Budget Primitif JARDIN D'ENFANTS 2018, annexe du budget Principal, qui s'équilibre comme suit :**

- 154 000.00 € en section de fonctionnement
- 6 370.00 € en section d'investissement

## 8 - BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS – REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Le Jardin d'Enfants accueille des enfants de 2 ans à 3 ans, à la demande, en fonction des besoins des parents.

Ce Service fonctionne avec du personnel rémunéré par le Budget Principal. A ce jour, 4.68 Equivalents Temps Plein sont spécialement dédiés à la Structure dont environ 23 % du temps de travail d'agents administratif, technique et cantine.

De ce fait, il est prévu le remboursement au budget Principal 2018 des frais de personnels affectés au JARDIN D'ENFANTS à raison de 136 300.00 €.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exposé du rapporteur,
- **DECIDE** d'inscrire, en Fonctionnement Dépenses, au budget Primitif JARDIN D'ENFANTS 2018 :
  - ✓ Compte 6215 – Personnel affecté à la collectivité de rattachement : **136 300.00 €**
- **DECIDE** d'inscrire, en Fonctionnement Recettes, au budget Primitif Principal 2018 :
  - ✓ Compte 70841 – Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe : **136 300.00 €**

## 9 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Budget MULTI ACCUEIL, annexe du Budget Principal, a été créé à partir de l'exercice 2016.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame Chantal SEIMANDI, trésorière de Rumilly, Receveur de la Commune de Sâles.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion présente donc des résultats concordant avec ceux de l'ordonnateur.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal, de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable de la Commune de Sâles, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du budget primitif MULTI ACCUEIL, annexe du budget Principal.

**10 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Présentation à l'assemblée du Compte Administratif 2016 qui se présente ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Dépenses réalisées	189 851.84 €	8 129.52 €
Recettes réalisées	185 275.93 €	20 753.43 €
Soit	<b>Un déficit de 4 575.91 €</b>	<b>Un excédent de 12 623.91 €</b>
Restes à Réaliser à reporter en 2018	<b>Recettes d'investissement : 800.00 €</b> <b>Dépenses d'investissement : 1 309.43 €</b>	

A ces résultats, s'ajoutent les reports de l'année 2016 :

Excédent de fonctionnement : 54 865.33 € et Déficit d'investissement : 12 253.43 €

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire se retire au moment du vote et passe la parole à Madame COUTEAUX Delphine, secrétaire de séance. Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy BARBIERI, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2017 qui présente :

- g) Pour la section de fonctionnement :**
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **29 535.99 €**
- h) Pour la section d'investissement :**
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **370.48 €**

**11 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 29 535.99 €
- Un excédent d'investissement de : 370.48 €

**DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- fonctionnement recettes (compte 002) : 19 106.47 €
- Investissement Recettes (compte 1068) : 10 429.52 €
- Investissement Recettes (compte 001) : 370.48 €

## **12 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

**CONSIDERANT** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

**VU** la délibération adoptée lors de la même séance décidant l'affectation des résultats 2017,

**VU** l'exposé détaillé des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, prévus pour l'exercice 2018,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord et VOTE le Budget Primitif MULTI ACCUEIL 2018, annexe du budget Principal, qui s'équilibre comme suit :**

- 269 320.00 € en section de fonctionnement
- 11 600.00 € en section d'investissement

## **13 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL – REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

La Structure MULTI ACCUEIL TOUCHATOUT accueille à la journée, des enfants de 2.5 mois à 3 ans ainsi que des petites et moyennes section de maternelle de 3 ans à 4 ans en périscolaire le matin.

Cette Structure fonctionne avec du personnel rémunéré par le Budget Principal. A ce jour, 6.48 Equivalents Temps Plein sont spécialement dédiés à la Structure ainsi qu'environ 26% du temps de travail d'agents administratif, technique et cantine.

De ce fait, il est prévu le remboursement au budget Principal 2018 des frais de personnels affectés à la Structure MULTI ACCUEIL à raison de 241 500,00 €.

***Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- **APPROUVE** l'exposé du rapporteur,
- **DECIDE** d'inscrire, en Fonctionnement Dépenses, au budget Primitif MULTI ACCUEIL 2018 :
  - ✓ Compte 6215 – Personnel affecté à la collectivité de rattachement : **241 500.00 €**
- **DECIDE** d'inscrire, en Fonctionnement Recettes, au budget Primitif Principal 2018 :
  - ✓ Compte 70841 – Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe : **241 500.00 €**

## **14 - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame Chantal SEIMANDI, trésorière de Rumilly, Receveur de la Commune de Sâles.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion présente donc des résultats concordant avec ceux de l'ordonnateur.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal, de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable de la Commune de Sâles, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le Compte de Gestion 2017 du budget Principal.

## **15 - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoints aux Finances.

Présentation à l'assemblée du Compte Administratif 2017 qui se présente ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Dépenses réalisées	1 272 188.41 €	426 568.22 €
Recettes réalisées	1 560 707.31 €	533 309.26 €
Soit	<b>Un excédent de 288 518.90 €</b>	<b>Un excédent de 126 741.04 €</b>
Restes à Réaliser à reporter en 2018	<b>Recettes d'investissement : 269 838.00 €</b> <b>Dépenses d'investissement : 189 401.62 €</b>	

A ces résultats, s'ajoutent les reports de l'année 2016 :

Excédent de fonctionnement : 296 936.48 € et Excédent d'investissement : 1 103 076.53 €

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire se retire au moment du vote et passe la parole à Madame COUTEAUX Delphine, secrétaire de séance. Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy BARBIERI, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2017 qui présente :

**i) Pour la section de fonctionnement :**

- un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **288 518.90 €**

**j) Pour la section d'investissement :**

- un excédent de clôture 2017 d'un montant de : **1 229 817.57 €**

## **16 - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoints aux Finances.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 288 518.90 €
- Un excédent d'investissement de : 1 229 817.57 €

**CONSIDERANT** les résultats de clôture du budget annexe LA SALIERE :

- k) Pour la section de fonctionnement :
  - un déficit de clôture 2017 d'un montant de : 51 914.55 €
- l) Pour la section d'investissement :
  - un excédent de clôture 2017 d'un montant de : 353 428.00 €

**CONSIDERANT** la délibération n° D\_2018\_04\_04\_21 du 04 avril 2018 intégrant les résultats de clôture du budget annexe LA SALIERE aux résultats du budget principal 2017,

Après affectation des résultats de clôture du budget annexe LA SALIERE 2017, les résultats de clôture du Budget Principal 2017 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 288 518.90 € - 51 914.55 € = **236 604.35 €**
- Un excédent d'investissement de : 1 229 817.57 € + 353 428.00 € = **1 583 245.57 €**

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE**, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :
  - Investissement Recettes (compte 001) : 1 583 245.57 €
  - Investissement recettes (compte 1068) : 236 604.35 €

#### **17 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

**CONSIDERANT** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

**VU** la délibération adoptée lors de la même séance décidant l'affectation des résultats 2017,

**VU** l'exposé détaillé des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, prévus pour l'exercice 2018,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord et VOTE le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre comme suit :**

- 1 613 378.00 € en section de fonctionnement
- 3 019 745.92 € en section d'investissement

#### **18 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2018**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

**VU** le Code général des impôts ;

Considérant que la mairie entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017, les taux 2017 seront reconduits à l'identique sur 2018, à savoir :



- Taxe d'habitation : 14,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,14 %

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.
- **FIXE** les taux d'imposition 2018 suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>14.09 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>9.03 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>28.14 %</b>

**19 - DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoints aux Finances.

Monsieur le rapporteur rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'amortissement n'est pas obligatoire sauf pour certains comptes d'immobilisations incorporelles :

- Compte 202 : frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre,
- compte 203 : frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion,
- compte 204 : subventions d'équipements versées,
- compte 205 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés...

L'amortissement est calculé sur le montant TTC du bien, ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il est établi un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget primitif.

Sur les comptes précités, à l'exception des immobilisations incorporelles en cours d'amortissement pour lesquelles la durée d'amortissement ne change pas, Monsieur le rapporteur propose de retenir la durée d'amortissement suivante, pour les immobilisations incorporelles amorties à partir de 2018 :

- **Immobilisations incorporelles de valeur inférieure à 500.00 € = 1 an**
- **Immobilisations incorporelles de valeur supérieure à 500.00 € = 5 ans**

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les durées d'amortissement telles que proposées ci-dessus, pour le budget Principal et les Budgets Annexes, à compter de l'année 2018.
- **DIT** que les durées d'amortissement appliquées sur les immobilisations incorporelles en cours d'amortissement ne sont pas modifiées.

**20 - BUDGET PRINCIPAL – Subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes JARDIN D'ENFANTS – MULTI ACCUEIL et C.C.A.S.**

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoints aux Finances.

Conformément aux crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2018 adopté dans la présente séance du conseil municipal, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle :

- d'un montant de 8 120,00 € au Budget Primitif JARDIN D'ENFANTS 2018, annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.
- d'un montant de 74 000,00 € au Budget Primitif MULTI ACCUEIL 2018, annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Egalement, chaque année, la Commune de Sâles verse une subvention d'équilibre au C.C.A.S. pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans le domaine de l'action sociale, en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des familles en difficulté... En 2017, la Commune de Sâles a versé la somme de 14 000,00 € et se propose de verser 17 000,00 € en 2018.

***Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :***

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 8 120,00 € au Budget Primitif JARDIN D'ENFANTS 2018, annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 74 000,00 € au Budget Primitif MULTI ACCUEIL 2018, annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- **DE VERSER** une subvention de fonctionnement de 17 000,00 € au Budget Primitif C.C.A.S. 2018, annexe du Budget Principal ;
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Dépenses, au Budget Primitif Principal 2018 :
  - ✓ Compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles : **82 120.00 €**
  - ✓ Compte 657362 - Subventions de fonctionnement versées au C.C.A.S. : **17 000.00 €**
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Recettes, au Budget Primitif JARDIN D'ENFANTS 2018, annexe du Budget Principal :
  - ✓ Compte 774 – Subventions exceptionnelles : 8 120.00 €
- ✓ **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Recettes, au Budget Primitif MULTI ACCUEIL 2018, annexe du Budget Principal :
  - ✓ Compte 7788 – Produits exceptionnels divers : 74 000.00 €
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Recettes, Budget Primitif C.C.A.S. 2018, annexe du Budget Principal :
  - ✓ Compte 7474 – Participations Communes : 17 000.00 €

**21 - EXTENSION DU CIMETIERE ET CREATION DE L'ACCES DE LA FUTURE SALLE D'EVOLUTION – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE B n° 913.**

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANC, Maire.

Monsieur le Maire présente le plan de division de la parcelle cadastrée B n° 913, propriété de l'indivision BROISSAND, située au Chef-Lieu et leur accord pour céder une partie de cette parcelle à la commune selon document d'arpentage du 13 février 2018.

La commune souhaite acquérir 2334 m<sup>2</sup> de la parcelle B n° 913 d'une surface totale de 8592 m<sup>2</sup> pour la création de l'accès de la future salle d'évolution autorisée suivant permis de construire n° 074 255 17 X0037 du 26 janvier 2018 et pour l'agrandissement du cimetière.

Monsieur le Maire précise que le cimetière actuel ne respecte plus les prescriptions de l'article L. 2223-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoit que les terrains consacrés à l'inhumation des morts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui peuvent y être enterrés chaque année.

L'initiative d'agrandir le cimetière appartenant au Conseil Municipal (article L. 2223-1 du CGCT), Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer tant sur l'agrandissement du cimetière que sur l'acquisition d'une partie de la parcelle B n° 913 (2334 m<sup>2</sup>) nécessaire à l'agrandissement du cimetière mais également à la création de l'accès de la future salle d'évolution.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'agrandir le cimetière par l'annexion d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 913 appartenant à l'indivision BROISSAND classée en zone Ue (secteurs d'équipements et aménagements publics) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir une partie de la parcelle cadastrée B n° 913 appartenant à l'indivision BROISSAND soit 2334 m<sup>2</sup> classés en zones Ue (1153 m<sup>2</sup>) et A (agricole – 1181 m<sup>2</sup>) nécessaires à l'extension du cimetière et à la création de la voie d'accès à la future salle d'évolution et au cimetière.
- **FIXE** un prix d'achat au m<sup>2</sup> tenant compte du zonage du PLU, à savoir :
  - ✓ 35 € / m<sup>2</sup> **en zone Ue**
  - ✓ 3 € / m<sup>2</sup> **en zone A**
- **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune de SALES,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à cette acquisition en l'étude de la SCP COURAULT BONAVENTURE KOCH-CHEVALIER à RUMILLY (74150).

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

**La séance est levée à 21 heures 20.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

### Points inscrits à l'ordre du jour :

- BUDGET PRINCIPAL :
  - Approbation compte de gestion 2017
  - Approbation compte administratif 2017
  - Affectation du résultat de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017
  - Vote du budget primitif 2018
  - Vote des taux des taxes locales 2018
  - Amortissement des immobilisations incorporelles (comptes « 202/203/204/205 »)  
– tous budgets – Fixation des durées
  - Attribution des subventions du budget principal 2018 au(x) budget(s) annexe(s)
  
- BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL et BUDGET ANNEXE JARDIN D'ENFANTS :
  - Approbation compte de gestion 2017
  - Approbation compte administratif 2017
  - Affectation du résultat de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017
  - Vote du budget primitif 2017
  - Reversement des frais de personnel au budget principal 2018
  
- BUDGET ANNEXE LA SALIERE :
  - Approbation compte de gestion 2017
  - Approbation compte administratif 2017
  - Affectation du résultat de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.
  
- Extension du cimetière et création de l'accès de la future salle d'évolution – acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 913.

Le Maire  
Pierre BLANC

Mylène TISSOT

Guy BARBIERI

Catherine AMBROSIONI-  
RABASSO

Roger CHARVIER

Michel TILLIE

Hugues ALLARD  
(Absent – Pouvoir à  
Mme AMBROSIONI-RABASSO)

Sylvain BISTON

Marie-Christine BLONDEL  
(Absente – Pouvoir à  
M. BARBIERI)

Geneviève BOUCHET

Fabienne BROISSAND

Luc BUNOZ

Marie-Lyne CHAPEL

Delphine COUTEAUX

Jean-Luc FALGUERE  
(Absent – Pouvoir à  
M. BUNOZ)

René FOUQUET

Emilie MAGNIN  
(Absente – Pouvoir à  
M. TRANCHANT)

Estelle MARCHAIS

Yohann TRANCHANT